



Communiqué de Presse

4 septembre 2009

## Le Médiateur du Crédit doit contrôler l'activité des banques

La rentrée 2009 s'annonce aussi catastrophique et meurtrière que la précédente pour des dizaines de milliers de TPE. En effet, à l'automne dernier, les banques avaient promis au gouvernement de financer les petites entreprises, on s'aperçoit aujourd'hui que celles-ci pratiquent à nouveau le resserrement des conditions de crédit et la suppression des découverts autorisés : 10 000 euros pour une entreprise de services informatiques ; 6000 euros pour une autre dans l'entretien automobile, 2000 euros pour une troisième dans le dépannage télé-vidéo... Le Médiateur du Crédit a confirmé fin août cette politique de la terre brûlée : René Ricol voit à nouveau arriver sur sa table des "petits dossiers" concernant des demandes de prêts inférieurs à 5 000 euros ! Enfin, la Banque de France révèle qu'entre juillet 2008 et juillet 2009, les prêts des banques au secteur privé ont enregistré une baisse de 20%, soit -102 milliards d'euros par rapport à la même période de l'année précédente. Un recul historique. Ces chiffres donnent une nouvelle fois raison au Cerf qui annonçait depuis des mois une contraction de l'offre de crédit.

Ces banques qui ont bénéficié d'un plan de soutien sans précédent dont la charge sera supportée in fine par les entreprises et les ménages, referment donc le robinet à liquidités à ces mêmes entreprises tout en assurant le gouvernement et le président de la République de faire tous leurs efforts pour distribuer du crédit ! Cela fait bientôt un an que les PDG des banques mènent en bateau les politiques et bientôt un an que le Cerf ne cesse de dénoncer l'hypocrisie d'une poignée de banquiers qui chaque mois signent l'arrêt de mort de milliers d'entreprises et la destruction dans la foulée de dizaines de milliers d'emplois en abusant de leur "pouvoir de police" : en effet, si les TPE couvrent leur découvert alors elles meurent à moyen terme faute de liquidités pour régler fournisseurs et charges sociales et, donc, continuer leur activité ; si elles restent à découvert, elles meurent immédiatement car leur banque va rejeter systématiquement leurs paiements fournisseurs ou Urssaf - parfois uniquement pour une question de dates de valeur - et leur banque pourra même porter le coup de grâce par une inscription sur les fichiers de la Banque de France.

Les Français - patrons et salariés de TPE en tête - voient bien que les banquiers maîtrisent parfaitement les réunions en petit comité à l'Élysée, Matignon et Bercy où l'exécutif se laisse endormir par de belles paroles sans qu'aucune décision concrète ne soit prise sur l'accès au financement. S'occuper de la rémunération des traders, c'est bon pour rappeler l'éthique et pour les sondages, mais le redémarrage de l'activité ne dépend pas du montant des bonus des opérateurs de marchés mais de la capacité de dizaines de milliers de TPE à couvrir leurs besoins de trésorerie. L'Etat doit donc réformer en premier lieu ce pouvoir de fichage et de sanction sans contrôle donné aux banques. A circonstances exceptionnelles, réponses exceptionnelles, le gouvernement doit encadrer les frais bancaires et renverser la "charge de la preuve" en matière de crédit : obligeons les banquiers à justifier auprès du Médiateur du crédit la suppression des autorisations de découvert et les inscriptions "Banque de France", plutôt que de contraindre les patrons de TPE-PME à saisir la Médiation du Crédit pour que leur banque consente à rétablir leur facilité de caisse.

Envoyez-nous vos témoignages sur votre banque  
par mail à : [temoignagesbanques@lescreateurs.org](mailto:temoignagesbanques@lescreateurs.org)  
ou par fax au : 01 40 99 93 23

Nous transmettrons vos messages au président de la République,  
au Premier ministre, à la ministre de l'Économie et au secrétaire d'État aux PME

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)